

MAIRIE DE CLAMANGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mercredi 12 mai 2021, à 20 h 30, à la salle socio-culturelle sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 6 mai 2021)

Etaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, LAZAREK Matthieu, LEMAIRE Bernard, LEHERLE Alain, LOISEAU Francis.

Était absent et excusé : M. COULMIER Paul.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal de la démission de Mme COULMIER Valérie et donne lecture de sa lettre de démission.

M. le Maire dit regretter cette décision, tout en reconnaissant le droit de Mme Valérie COULMIER à un tel choix.

Reconnaissant ses faiblesses, comme tout à chacun, il précise que tout n'est jamais vraiment noir ou vraiment blanc et conclut qu'une telle décision est toujours un constat d'échec.

M. le Maire charge ensuite Mme COULMIER Nathalie de donner lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 6 avril 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire souhaite faire un point sur la dératisation : la CAMDA a effectué un passage sur la commune le 23 avril dernier. 12 administrés ont répondu positivement.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Lecture du compte-rendu du 6 avril 2021
- Délibération sur la répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT
- Préparation des prochaines élections départementales et régionales
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT

Pour sa gestion administrative dématérialisée, la commune a choisi la société SPL-XDEMAT en étant actionnaire de cette société.

C'est une société publique locale, créée en 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne pour fournir, à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation. En tant qu'actionnaire, la commune de Clamanges participe aux réunions et assemblées générales. La prochaine assemblée générale étant prévue le 7 juin prochain, il est demandé aux actionnaires de statuer sur la répartition du capital social.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- APPROUVER la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT divisé en 12 838 actions ;
- AUTORISER M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PRÉPARATION DES PROCHAINES ÉLECTIONS

Cette année, il y a 2 élections différentes : les départementales et les régionales.

2 scrutins distincts, soit 2 bureaux de vote à aménager tout en respectant les consignes sanitaires dues du Covid.

Les conseillers sont donc mis à contribution pour tenir les bureaux de vote, ouverts de 8h00 à 18h00.

Monsieur le Maire, ayant participé à une formation des Maires de la Marne sur les prochaines élections, expose à l'ensemble du conseil les indications et autres règles à respecter pour le bon déroulement de ces prochaines élections.

Il faudra donc prévoir 5 personnes par créneau et chaque conseiller devra tenir *a minima* 2 créneaux de 2h30.

AUTRES QUESTIONS

Le devis des Ets Lalire, avec le prix des tontes et des espaces verts, a été reçu en mairie : le Conseil a constaté qu'il n'y a aucune augmentation de tarif par rapport à 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé d'accepter le devis des Ets Lalire et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.